

# Compte rendu du Conseil de l'UFR Arts, Lettres et Langues-Metz du lundi 18 décembre 2023 (validé en séance le 18 mars 2024)

## Ordre du jour :

- 1. Présentation des projets des associations étudiantes et demandes de subventions (1)
- 2. Informations générales
- 3. Approbation du compte-rendu du 2 octobre 2023 et rectificatif compte-rendu du 19 juin 2023 (1)
- 4. Modification du calendrier d'ouverture de l'UFR pour 2023-2024 (1)
- 5. Dispositif d'intéressement 2023 (point d'information) (1)
- 6. Demandes pédagogiques 2024 (2)
- 7. Budget initial 2024 (2)
- 8. Convention de partenariat avec l'association LADECH (1)
- 9. Convention de partenariat avec le Centre Pompidou de Metz (1)
- 10. Conventions BAZAR D'ART 2024 (sous réserve) (2)
  - 10.1. Convention de partenariat avec l'IRTS de Lorraine
  - 10.2. Convention de partenariat avec la compagnie « Des Miracles »
- 11. Modification du parcours Études Franco-allemandes/Communication et Coopération transfrontalières du Master Civilisation, Culture et Société accréditation 2024-2028 (1)
  - 11.1. Nouvelle maquette du Master binational « Études Franco-Allemandes : communication et coopération internationales » pour avis
  - 11.2. Convention de coopération entre l'Université de Sarrebruck, l'Université allemande des Sciences administratives de Spire et l'UFR ALL-Metz pour avis
- 12. Questions diverses

<u>Présents</u>: M. Cailotto, V. De La Cruz, A. Feler, I. Gaudy-Campbell, C. Gravier, M. Lacheny, C. Lacoste, C. Lopez, A. Michel, P. Palmioli, P. Sin, N. Sutter, H. Toussaint,

Représentés: N. Brucker, R. Dick, S. Ehrhart, F. Lartillot, D. Leblond, A-E. Spica

Excusés: C. Deutsch, F. Drue, D., C. Poiré

Invités : J. El Fassi, M. Lemmel, R. Marcowitz, R. Martin

Le quorum étant atteint, V. De La Cruz ouvre la séance à 09 h 13.

## 1- Présentation des projets des associations étudiantes

## a) Association ALEA:

L'association souhaite faire une modification de sa demande de subvention d'un montant de 1 134 € qui sera divisée en deux projets, l'un de 534 € pour le projet de voyage à Bruxelles et l'autre de 600 € pour le projet tutoré Day By Day

- <u>Voyage à Bruxelles</u> : projet évènementiel pour un voyage à Bruxelles et rencontre avec des anciens étudiants de Master. L'objectif de ce voyage à la commission européenne sera le suivant :
  - Donner du sens à la théorie des cours,
  - Créer des aspirations professionnelles (multilinguisme, marché unique, rencontre avec des professionnels),
  - Améliorer la cohésion de groupe (évènements extérieurs et renforcement des liens.
  - Projet tutoré Day By Day porté par Mesdames Casin et Dalstein dont le but est la collaboration avec une épicerie en vrac destinée aux étudiants du département LEA pour leur proposer des

paniers de produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût. Le panier pourrait revenir à 5 €/étudiant si la demande de subvention est accordée.

## b) Association APRES:

L'association propose aux étudiants du DAEU du soutien (français, anglais, histoire-géographie) des sorties pédagogiques, des stages d'intégration, des visites culturelles, du soutien psychologie et de partager des moments de convivialités. La demande de subvention s'élève à 600 €.

#### c) Association ALEANCE :

L'association propose des soirées d'intégration des étudiants de LEA (rencontre avec les anciens étudiants par le partage d'expériences, de parcours). La demande de subvention s'élève à 123 €.

d) Association KALLIROHE (pas présente pour cette séance)

M. Lemmel indique que l'association fait une demande de subvention de 360 € pour l'organisation de diverses conférences.

Vote sur les demandes de subventions : adopté à l'unanimité

#### 2- Informations générales :

- a) Inscriptions: V. de La Cruz indique que les effectifs sont en baisse (10 %).
- En 2022-2023 : 2303 étudiant.e.s, (-10 %)
- En 2023-2024 : 2054 étudiant.e.s, (-10 %)

#### b) Plateformes PARCOURSUP et MON MASTER:

- ➤ La plateforme Parcoursup ouvrira le 20 décembre.
- Pour la plateforme Mon Master, le calendrier sera le suivant :
  - Le 29/01 : publication de l'offre de formation,
  - Du 26/02 au 24/03 : dépôt des candidatures,
  - Du 02/04 au 28/05 : Examens des candidatures,
  - Du 04/06 au 24/06 : phase principale,
  - Du 25/06 au 25/07 : phase complémentaire.
- c) <u>Insersup</u>: Il s'agit du calcul du taux d'emplois salariés inclus dans les formations (ne concerne pas les étudiant.e.s qui travaillent à l'étranger). L'Université de Lorraine demande un double affichage (taux d'emploi et d'insertion). M. Lacheny indique qu'avec ces critères, l'Université de Lorraine se retrouverait en bas du classement des Universités, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les formations.
- d) <u>DIEEC élargissement des exonérations partielles</u>. Tout étudiant s'inscrivant pour la première fois à l'Université de Lorraine est redevable des droits d'inscription différenciés (hors exonérations prévues). L'exonération partielle (alignement sur les droits nationaux) est ensuite automatique, dès lors qu'il est en progression dans le cursus postulé ou dans la continuité de celui-ci.
- e) <u>Surveillances des examens</u>: suite aux préconisations de l'Université de Lorraine pour la mise en place de vacations pour les surveillances des examens terminaux, il a été proposé et voté, lors du dernier conseil, sa mise en place dès le semestre 1 pour l'année 2023-2024 (à ce jour 12 personnes ont été recrutées en renfort). Lors du dernier conseil, il a été annoncé que les surveillances étaient évaluées à 450 heures pour un montant de 8 000€. Après réévaluation par le service formation, le volume théorique des surveillances serait de 790 h : le coût est estimé à 12 443 €.
- f) Nouveau dispositif pour les étudiants en situation de handicap : Auparavant cette mission reposait sur un seul agent. En raison de l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap, une nouvelle organisation a été mise en place avec le service scolarité et le service logistique : M. Lemmel remercie les services concernés.
- g) <u>Nouvelles maquettes</u>: des modifications minimes des maquettes pourront être faites jusqu'au 8 janvier et qui seront remontées à la DIFOR.
- h) <u>Calendrier 2024-2025</u>: le calendrier 2023-2024 a été compliqué en raison du mois de mai et des jours fériés rendant difficile la mise en place des examens terminaux (session 1 semestre 2 et session 2). Pour cette raison, et après les difficultés rencontrées notamment pour les formations bi-site, nous avons constitué un groupe de travail qui se réunira mi-janvier et fin janvier/février pour pouvoir connaître les besoins de chaque département et ajuster au mieux nos demandes au sein

du Collégium pour le calendrier 2024-2025. Nous devons nous aligner entre composantes sur le calendrier Collégium mais ce travail nous permettra de nous ajuster au mieux en interne. M. Lemmel indique que pour l'instant le calendrier est une version de travail, les dates de rentrée et de vacances n'étant pas encore connues, le calendrier n'est pas figé.

- DAEU A: une réflexion est menée au sein du Collégium sur le DAEU A. La proposition d'ALL METZ est de conserver le DAEU A puisqu'historiquement Metz a toujours porté ce diplôme et en raison de ses partenariats en cours. V. De la CRUZ précise que B. Zaugg (MCF au département LLCER de Metz) est responsable de toute la formation (référentiel UFR), et que l'UFR assume toute la partie administrative et ce sans compensation financière. Dans le cas où l'ouverture à Nancy ne serait pas possible au vu des inscriptions minimes, l'UFR ALL METZ serait prête à accueillir les étudiant.e.s nancéen.e.s et/ou de la Lorraine Sud.
- j) Une nouvelle correspondante Pédagogie et Numérique a été nommée en novembre 2023 : Mme A. Gadotti en lieu et place de M. Bœuf que V. De La Cruz tient à remercier. L'équipe constituée de Mme GADOTTI et de M. Gallaud (coordinateur NUMOC ALL/SHS/DEA) mènent une réflexion sur l'innovation pédagogique et les outils numériques au sein de l'UFR. Les cours de TD sont désormais assurés dans des salles banalisées avec personnalisation des contenus pour la mise en pratique selon les formations (10 h en présentiel et 10 h à distance). Ce travail a permis d'avoir une attractivité majeure pour les étudiant.e.s ce qui a favorisé une assiduité plus importante. Le nombre d'heures a été réduit (environ 400 heures) et a eu un impact positif sur les coûts :

- En 2021-2022 : 38 000 € - En 2022-2023 : 18 000€ - En 2023-2024 : 0 €.

Ces économies ont permis de subvenir à d'autres besoins de l'UFR.

- k) <u>Salles de cours</u>: suite aux problèmes soulevés lors du dernier conseil, une réflexion a été menée :
  - Banalisation d'une salle informatique pour des cours (bâtiment B)
  - En réflexion : banalisation d'une deuxième salle informatique (Bâtiment B)
  - Le déménagement des laboratoires a permis d'aménager des nouvelles salles de cours (achats de mobiliers et du matériel pédagogique)
  - Un état des lieux des salles est actuellement en cours.

C. Lacoste qui avait rencontré des problèmes de salles a trouvé des solutions depuis. Dans le passé, l'UFR disposait de salles en SHS, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec les travaux en cours. Même si l'UFR dispose de nouvelles salles au bâtiment Marie MARVINGT, les deux jours les plus sollicités restent les mardis et jeudis. Si des remontées sont faites en amont, des solutions pourront être trouvées. V. De La Cruz espère que la situation pourra revenir à la normale pour le prêt de salles.

## I) Equipements:

V. de La Cruz informe le conseil que des micro-ondes vont être achetés ainsi que des miroirs dans les sanitaires suite à la demande faîte par les étudiant.e.s lors des conseils paritaires. I. Gaudy Campbell fait la demande que les salles de cours qui font office d'amphithéâtres plats (A32, B11, B12, A108) soient équipées d'un système de son par le branchement de micros avec mixettes qui selon elle sont déjà disponibles à la loge. M. Lemmel prend en compte cette demande et indique que plusieurs services sont concernés : le STS et le service logistique. Par ailleurs, il indique que le STS est à 50 % d'effectifs actuellement et s'occupe essentiellement de sécurité et qu'il n'y a que 3 électriciens sur tout le site. Par ailleurs, A. Michel indique que des étudiant.e.s ont fait une demande de casiers de stockage pour les ateliers car des vols de matériels ont été constatés. M. Lemmel indique qu'avec les reliquats de fin d'année, une commande a été faîte d'achats de casiers même si hors demandes pédagogiques.

C. Lacoste souhaiterait connaître l'état d'avancement du projet d'atelier d'arts porté par D. Clemens. V. De La Cruz précise que ce dernier est intégré dans le COMPp (Contrat d'objectifs, de moyens et de performances pluriannuelles). Concernant la virtualisation de la salle A114, M. Lemmel informe que le financement est de 32 000 € (avec une participation de l'UFR à hauteur de 8 000 €) mais le STS n'a pas encore fourni de devis : l'UFR a obtenu un délai fin février 2024. Si le projet n'aboutit pas, le comité reventilera les crédits abondés par l'UFR.

## m) Conventions de stage:

Il nous a été annoncé qu'un nouvel outil ESUP-STAGE va remplacer l'actuel Pstage ce qui nous permettra de signer numériquement les conventions (date annoncée pour la rentrée 2024)

- n) <u>Capacités d'accueil</u>: malgré l'augmentation des capacités d'accueil annoncées pour la rentrée 2024, le nombre d'inscrits est en baisse. Pour la rentrée prochaine, les recteurs verront les places disponibles dans les formations. Le Vice-Président de la formation (N. Oget) ainsi que la direction du collégium demandent que les capacités d'accueil s'ajustent à la réalité.
- o) <u>Cours de langue orale département LLCER anglais</u>: suite aux difficultés remontées lors du précédent conseil, V. De La Cruz informe qu'une solution a été trouvée pour le semestre 2 en dédoublant les groupes qui ne l'avaient pas été. Cependant il est important que pour les nouvelles maquettes les groupes de TD deviennent des groupes de TP (28 étudiants) pour s'ajuster au mieux aux besoins pédagogiques. A. Michel indique qu'en arts, les étudiants étant très nombreux en L1, les cours de sculpture sont très compliqués : une discussion est à envisager sur ce point.

## p) <u>Demandes CRCT/IUF/CNRS pour 2024-2025</u>:

 2 demandes CRCT aux départements des Arts et LEA, 2 candidatures IUF aux départements des Arts et Musicologie et 3 demandes d'accueil en délégations CNRS aux départements Arts et Lettres. Pour les demandes de CRCT présentées au titre de l'établissement, la date limite de dépôt est fixée à fin février 2024.

#### q) Campagne d'emplois :

V. De La Cruz présente la campagne d'emplois votée au collégium :

➤ 4 postes seront publiés pour la campagne PR/MCF 2024 :

- Support KEROMNES (11PR0026)
- Support HUESCA (18PR0853)
- Support MORON (22MCF0363)
- Support MOR (18MCF0712-836)
  - ➤ 1 poste PRCE/PRAG:
- Support COPPER (PRCE0413)
- Suite à la stratégie de la DRH de créer un vivier de postes au central, une demande a été faîte à chaque collégium de faire remonter un poste. Lors du conseil de collégium, il a été décidé de ne pas faire une proposition de poste en raison des besoins importants de chaque support. C'est au niveau du directoire que cette question a été tranchée et c'est le support BISENIUS (09MCF0496) qui a été choisi pour le collégium ALL, malgré l'argumentaire remonté par la direction de l'UFR d'ALL METZ. La raison de ce choix a été qu'ALL NANCY avait déjà donné des postes dans le passé. Une demande de support ATER a été faite pour cette année mais ce support n'est pas pérennisé.
  - M. Lacheny souligne que cette demande n'est que ponctuelle et sera la seule durant ce mandat. Il précise qu'on aurait pu s'attendre à ce que chaque collégium fasse acte de résistance mais cela n'a pas été le cas et les autres collégiums ont bien fait remonter et voter un poste sauf ALL.
  - M. Lacheny rajoute que ce choix a été fait au niveau de l'établissement (la DRH) et qu'il n'y a pas eu de discussions à ce sujet.
- Par ailleurs, la proposition d'un poste de PR en 10<sup>ème</sup> section au titre de l'article 46.4-MCF membre de l'IUF, n'a pas eu un avis favorable au conseil de collégium du 18 octobre 2023.
   L'UFR ALL METZ a émis un avis favorable à cette proposition lors du conseil restreint du 2 octobre 2023.
   M. Lacheny précise que ce point a fait l'objet de discussions lors du directoire.
   Il souligne qu'il s'est exprimé et qu'il a donné sa position à titre personnel, mais qui n'était pas forcément celle du conseil de collégium.
  - Il indique que la question n'ayant pas été tranchée avant, la DRH aurait très bien pu ne pas tenir compte de la décision du conseil de collégium en faveur de la position de la recherche.

 Repyramidage (11<sup>ème</sup>section avec deux candidats nancéens éligibles et 14<sup>ème</sup> section avec deux candidats éligibles, M. Oury à Metz et Mme Di Cesare à Nancy).

## r) <u>Promotion des formations</u>:

- Du 23 au 28 octobre : UJALU (Un jour à L'Université) : cette manifestation a accueilli 500 lycéens
- Du 23 au 25 novembre : ORIACTION avec 1374 visiteurs sur nos stands
- Fin novembre : dispositif AILES (accompagnement à l'intégration des lycéens dans l'enseignement supérieur
- Le 17 février 2024 : les JPO
- Le 12 avril 2024 : CAP SUR LE SUP

#### s) Elections:

 Les élections au conseil de collégium auront lieu au printemps (1 siège BIATSS et 6 sièges dans le collège des usagers)

# t) Communication:

Un travail est en cours pour enrichir le site WEB de l'UFR, les visuels et la visibilité de l'UFR.
 Un poste de 4 mois (janvier-mai 2024), fléché « communication » sera pourvu dès le mois de janvier. Nous invitons tous les collègues à participer à ce projet avec des contenus et/ou des idées créatives.

## u) Locaux:

- Amélioration et création d'espaces de convivialité (salle des enseignants, cafétéria des étudiants).
- Déménagement en décembre 2023 de la galerie 0.15 Essais Dynamiques au rez-de-chaussée du pavillon du SOIP .de façon provisoire
- Concernant l'aménagement du rez-de-chaussée et du rez-de-jardin, une réunion a eu lieu courant novembre.
- L'étude thermique du bâtiment A est en cours
- Pour les problèmes de chauffage du bâtiment B, la résolution est en cours,
- Le projet de travaux d'accessibilité pour les PMR devraient être résolus en 2024-2025.
- Les travaux sur le transformateur qui ont eu lieu le 3 novembre dernier n'ont pas été concluants, en effet les nuisances se sont amplifiées. De ce fait une nouvelle étude acoustique va être réalisée.
- Pour l'exercice de confinement qui a eu lieu le 30 novembre dernier, l'application qui devait adresser des notifications aux usagers n'a pas fonctionné.

## 3- Approbation du compte-rendu du 2 octobre 2023 et rectificatif compte-rendu du 19 juin 2023

a) Modification du compte-rendu du 19 juin 2023

### Adopté

# b) Compte-rendu du conseil d'UFR du 2 octobre 2023

Concernant le point relatif à la campagne d'emplois, I. Gaudy-Campbell indique que le vote à l'unanimité correspond à la campagne d'emplois et non à la stratégie RH IUF, qui sera traité en conseil restreint.

V. De La Cruz précise que les modifications demandées seront apportées au compte-rendu.

Par ailleurs, M. Lacheny souhaiterait que soit mentionné les statuts des nouveaux collègues :

O. Abbes (ATER en ADS), L. Condi (ATER en musicologie), F. Eichstetter (PRCE en économie-gestion), M. Fopiani-Roman (Maîtresse de langues en espagnol), J. Frins (Lecteur en Néerlandais), A.Gadotti (PRCE en Informatique), M. Gallaud (PRCE en Informatique), S. Head-Rapson (lectrice en anglais), K. Heiler (Lectrice en allemand), T. Hochard (enseignant contractuel en anglais), A. Lagido O'Neil (lectrice en anglais), P. MAURIN (PAST en ADS), E. Msaddek (ATER en anglais), H. Parent (MCF en lettres) E. Péron-Douté (ATER en arts plastiques) M. Ott (ATER en lettres), C. Ternisien (MCF en anglais), R. Zandieh (ATER en arts) ont rejoint l'UFR à la rentrée.

## 4- Modification du calendrier d'ouverture de l'UFR pour 2023-2024

M. Lemmel informe le conseil qu'après consultation des personnels BIATSS, seuls 3 à 4 agents étaient susceptibles d'être présents sur site à l'ouverture le 4 janvier. Pour des questions de sécurité et de sobriété énergétique, M. Lemmel propose une modification du calendrier pour la fermeture à ces dates-là.

## Adopté à l'unanimité

## 5- Dispositif d'intéressement 2023 (documents joints) :

M. Lemmel présente le dispositif d'intéressement 2023. Un effort important a été fait par l'UFR, en effet aucune prime n'a été baissée : ce qui a engendré un dépassement de 825 € par rapport au budget initial, pris en charge par L'Université de Lorraine.

Point d'information qui n'est pas soumis au vote.

## 6- Demandes pédagogiques 2024

Les demandes pédagogiques pour 2024 se présentent comme suit :

➤ Anglais : 300 €
➤ Arts : 20971 €
➤ Allemand : 950 €

➤ LEA : 17900 €
➤ Lettres : 7273 €
➤ Musique : 5707 e

Soit un total de 61 401 € (qui n'inclut pas les demandes de subventions aux associations) et un complément en arts du spectacle de 4000 € pour une soirée au théâtre BMK. Cette année les demandes sont en hausse. Le montant annuel maximum alloué ne devant pas dépasser les 80 000 €.

## Adopté à l'unanimité

## 7- Budget initial 2024

M. Lemmel présente le budget initial 2024 :

## 1. Prévisions de recettes

## 1.1. Dotation de l'UL (Collégium)

✓ Dotation socle ou subvention pour charges de service public (SCSP): 135 691 € (- 35 343 € / 2023)

La dotation socle ou dotation pédagogique (SCSP) en baisse en raison d'une diminution des inscriptions administratives l'année dernière (2813 étudiants inscrits en 2021-22 ; 2545 en 2022-23, soit une diminution de près de 10 %).

✓ Heures complémentaires : 472 403 € (- 20 144 € / 2023)

La dotation en heures complémentaires est en diminution par rapport à 2023. Celle-ci inclut les heures d'enseignement (HCe) et les heures de référentiel d'activités (HCr).

## 1.2. Ressources propres

✓ Droits d'inscriptions total, incluant les DIEEC (1) + (2) : 182 282 (- 4 182 € / 2023)

Les droits d'inscriptions sont calculés sur la base d'un forfait alloué par l'UL. Le calcul de ce forfait est fonction du nombre d'étudiants inscrits et du niveau d'études (licence : 53 € / étudiant ; master : 80 € / étudiant).

En raison d'une diminution importante des effectifs étudiants inscrits (cf. point 1.1.), la dotation des droits d'inscriptions (DI étudiants FI), calculée sur la base des effectifs inscrits en 2022-23, évolue proportionnellement à la baisse : soit 151 631 € (1) en 2024 (169 240 € en 2023).

Les droits d'inscriptions associés aux étudiants extra-communautaires (DIEEC) sont également calculés sur la base des effectifs inscrits lors de l'année universitaire N-1 (2). Ceux-ci évoluent favorablement par rapport à l'année dernière (15 inscrits en 2021-22 ; 30 inscrits en 2022-23) et correspondent à une dotation de 36 651€ (2) pour 2024 (17 224 € en 2023).

✓ Recettes de FC et subventions : 75 932 € (+ 12 745 € / 2023)

Les recettes projetées au titre de la formation continue sont réévaluées à la hausse. D'une part, un travail a été réalisé depuis la rentrée 2022/23 afin de renforcer l'offre de formation existante et de développer en particulier les formations courtes. Et d'autre part, la subvention DAEU allouée par la Région Grand-Est est également revue à la hausse.

Enfin, l'augmentation du taux des frais de gestion, service et environnement (FGSE), porté à 12 % au lieu de 10 % par l'Université depuis 2021 sera maintenu au même niveau en 2024.

#### 2. Prévisions de dépenses

## 2.1. Orientations générales

Les crédits sont répartis selon trois grandes enveloppes : masse salariale, fonctionnement et investissement.

#### 2.1.1. Masse salariale

✓ Heures complémentaires : 552 908 € (- 60 497 € / 2023)

En raison de la diminution significative du nombre d'étudiants entre 2022-23 et 2023-24 (respectivement 2 545 et 2 251 inscrits), de l'ordre de 11 %, les prévisions de dépenses en heures complémentaires sont revues proportionnellement à la baisse. En effet, le nombre de groupes de TP/TD et le volume total d'heTD associé est directement corrélé au nombre d'étudiants inscrits.

Par ailleurs, la dotation du collégium ne permet pas de financer toutes les heures complémentaires qui, de ce fait, sont financées en partie sur les ressources propres de notre composante. A titre de compensation, un abondement supplémentaire de 81 105 €, prélevé sur ressources propres est nécessaire.

#### ✓ Contrats étudiants : 44 000 € (- 6000 € / 2023)

Pour pallier à la précarité étudiante, l'UFR continue de proposer des contrats étudiants et souligne l'importance de mettre les étudiantes et étudiants au centre de ses activités.

Ainsi, comme en 2023, une cinquantaine de contrats étudiants seront financés sur ressources propres de l'UFR en 2024, correspondant à un volume horaire total de 2 144 h. A ce jour, nous ignorons si le dispositif des emplois d'accueil renforcé mis en place par la DVUC et financé par la CVEC en 2023 sera reconduit en 2024 (soit 12 emplois et un volume horaire total de 250 h).

Les postes de vacataires étudiants suivants, financés en 2023, feront l'objet d'un traitement différencié en 2024 :

- suppression de deux postes (2 x 150 h) non utilisés en 2023 pour les missions de soutien aux inscriptions en scolarité :
- deux postes un assistant de galerie et un médiateur de galerie (2 x 96 h) mis à disposition de la galerie 0.15//Essais dynamiques de l'UFR en 2023 seront financés directement par la direction de la vie universitaire et de la culture en 2024.

## ✓ CIA BIATSS, CET & contrats divers : 27 000 € (= 2023)

Le budget alloué au CIA (complément individuel d'activités) alloué à l'ensemble des personnels BIATSS de l'UFR dans le cadre du dispositif d'intéressement de l'UL (DI-UL) est maintenu au même niveau gu'en 2023, soit 22 000 €.

En 2023 le montant total du DI-UL finalement attribué (22 825 €) était supérieur aux prévisions. Cette mesure exceptionnelle a été mise en place dans un contexte sensible afin de ne diminuer aucune prime cette année (décision de la présidence de l'UL). Le différentiel de 825 € est pris en charge par le central.

Par ailleurs, suite à une décision du CA de l'UL du 4 juillet 2020, il est prévu une entrée en vigueur effective depuis 2022 de la monétisation des congés déposés sur le compte épargne temps (CET) des agents est prise en charge par l'entité en responsabilité de la gestion du temps de travail. Il s'agit d'appliquer la règle du « décideur-payeur ». La prise en charge de la masse salariale des CET des agents est par conséquent prélevée sur les ressources propres de l'UFR (soit 5 000 €).

# ✓ Surveillances d'examens : 12 443 € (nouvelle dépense en 2024)

Les préconisations de l'Université de Lorraine prévoient la mise en place de vacations administratives au titre des surveillances d'examens. Lors du Conseil d'UFR du 2 octobre 2023, il avait été annoncé que ces surveillances étaient évaluées à 450 heures, soit un coût de moins de 8 000 €.

Après réévaluation par le service formation de l'UFR, ce volume horaire serait sous-estimé. Cette première évaluation ne prenait pas en compte les heures de surveillances relatives aux épreuves du DAEU et celles spécifiques aux étudiants en situation de handicap, bénéficiant de temps complémentaires (tiers-temps), portant ainsi le volume de surveillances annuel à 790 heures pour un coût total de 12 443 €.

## 2.1.2. Fonctionnement

✓ Bâtiments : 23 000 € (- 5000 € / 2023)

Cette enveloppe est consacrée aux travaux d'aménagements (y compris les études) et à l'équipement de salles pédagogiques, incluant notamment les frais complémentaires à prévoir pour la réalisation du projet mut@camp, porté par le département LEA dans le cadre de la mise en place d'espaces de virtualisation (salle A114).

#### ✓ Pédagogie : 201 357 € (+ 11 530 € / 2023)

Cette enveloppe comprend la dotation allouée aux projets pédagogiques (demandes initiales et complémentaires) et aux dépenses de fonctionnement générales (missions, achats de petits équipements, logistique, fournitures, etc..). Son augmentation prend en compte l'inflation générale constatée en 2023 (+ 5 % environ), prélevée en partie sur les travaux et équipements des bâtiments.

#### 2.1.3. Investissement

L'enveloppe de 5000 € allouée en 2023 est reconduite pour 2024. Celle-ci pourra être réévaluée lors du budget rectificatif en septembre 2024 si nécessaire.

## 2.2. Points d'attentions et de vigilance

## 2.2.1. Mode de calcul de la dotation en heures complémentaires

Le mode de calcul retenu à l'UL pour la répartition de cette dotation entre les composantes au sein d'un même Collégium est réalisé sur la base de la charge théorique correspondant à un seuil de 45-50 étudiants par groupes de TD. Mais afin de ne pas fragiliser la soutenabilité budgétaire de l'UFR ALL-Metz, une pondération entre la charge théorique et la charge négociée - respectivement 47 % (48 % en 2022-2023) pour l'UFR ALL-Metz et 53 % pour l'UFR ALL-Nancy - a été retenue par notre Collégium pour le calcul de cette dotation.

Une vigilance particulière a été apportée cette année dans le cadre des discussions entre les composantes du Collégium. Les discussions devront être poursuivies dans les années à venir afin de ne pas fragiliser les composantes - et particulier notre UFR - en cas d'adoption par le Collégium d'une répartition de la dotation des heures complémentaires basée sur la charge théorique uniquement.

Cela correspondrait pour notre UFR à une diminution de l'enveloppe en heures complémentaires de 40 à 50 k€ qui seraient alors à prendre en charge par l'UFR, en complément des 80 k€ actuellement pris en charge sur ses ressources propres (cf. point 1.1.).

## 2.2.2. Baisse des effectifs étudiants et impact sur la dotation en droits d'inscriptions

La dotation en droits d'inscriptions est calculée sur la base d'un forfait alloué par l'UL (cf. point 1.2.) en fonction des effectifs d'étudiants inscrits durant l'année N-1. La trajectoire de ces effectifs est décroissante depuis plus de trois ans de l'ordre de 10 % / an (3 031 étudiants inscrits en 2020-21 ; 2 255 étudiants inscrits en 2023-24). Or une partie de cette dotation est allouée à des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui sont incompressibles et qui ne sont pas fonction du nombre d'étudiants inscrits (demandes pédagogiques, travaux/aménagements investissements, ...).

#### 2.2.3. Projet PLEIADES Espaces & virtualisation

L'enveloppe prévue de 40 k€ est co-financée sur le budget 2023 via un apport de 8 k€ prélevé sur les ressources propres de l'UFR. Un report de crédits a été accordé à titre exceptionnel sur l'exercice 2024 par le comité de pilotage du projet PLEIADES Espaces & virtualisation en raison des difficultés rencontrées par le service technique de site pour assurer le suivi d'une partie des travaux qui doivent être réalisés en amont. La réalisation définitive de ces derniers avant le printemps 2024 conditionne la poursuite du projet et son co-financement complémentaire à hauteur de 32 k€ alloués par l'établissement.

## 2.2.4. Incertitudes liées à la poursuite de la hausse des prix et à la hausse de la FGSE

Comme l'an passé, l'UFR est confrontée à une forte incertitude liée à la poursuite de l'inflation en 2024. En effet, une augmentation significative de l'ordre de 50 % a été constatée cette année sur l'achat de certains consommables (fournitures, produits d'entretiens et d'hygiène, papier, ...).

Enfin, une réflexion est en cours à l'échelle de l'établissement concernant l'augmentation de la FGSE, relative au prélèvement sur les recettes de formation continue, à hauteur de 20 % du montant total des recettes. En 2023, le taux de prélèvement est de 12 %, correspondant à un prélèvement de 8 599 €.

#### Adopté à l'unanimité.

## 8- Convention de partenariat avec l'association LADECH

# Adopté à l'unanimité

## 9- Convention avec le Centre Pompidou de Metz (cours hors les murs-Mme BOURDIEU)

## Adopté à l'unanimité

## 10 Convention Bazar d'Art 2024

## Adopté à l'unanimité

## 10.1- Convention de partenariat avec l'IRTS de Lorraine

## Adopté à l'unanimité

10.2- Convention de partenariat avec la compagnie « Des Miracles » en codirection avec Bazar d'art est un projet en continue qui vise à créer des groupes d'étudiants pour des performances. Cette convention est ne collaboration avec l'IRTS

## Adopté à l'unanimité

Toutefois H. Toussaint souhaiterait des précisions quant à la rémunération des intervenants. M. Lemmel indique que les intervenants sont payés sous forme de cachet ce qui est juridiquement recevable. Par ailleurs, V. De La Cruz a demandé des précisions sur le détail des dépenses.

# 11- Modification du parcours Études Franco-allemandes/Communication et Coopération transfrontalières du Master Civilisation, Culture et Société – accréditation 2024-2028

- 11.1 Nouvelle maquette du Master binational « Études Franco-Allemandes : communication et coopération internationales » pour avis
- 11.2- Convention de coopération entre l'Université de Sarrebruck, l'Université allemande des Sciences administratives de Spire et l'UFR ALL-Metz- pour avis
- R. Marcowitz présente la modification du parcours trinational (Université de Lorraine/de la Sarre et du Luxembourg). Ce Master a été soutenu sous forme d'un cursus binational (franco-allemand) depuis les années 1980 et a évolué depuis 2005 vers un parcours trinational.

Toutefois le partenaire luxembourgeois ne souhaite pas reconduire cette convention faute de candidats luxembourgeois.

Après échange et soutien de la Directrice de l'UFR et de la Présidente de l'Université de Lorraine ainsi que du partenaire sarrois, une solution a été trouvée : un Master binational d'études franco-allemandes : communication et coopération internationales pour la formation des futurs cadres supérieurs et en coopération avec l'ancien partenaire de l'Université de la Sarre ainsi que des nouveaux partenaires : l'Université de Spire et l'IRA (Institut Régional d'Administration) de Metz qui ont tous confirmé cette coopération.

La 1<sup>ère</sup> année se ferait à l'Université de Lorraine et à l'IRA de Metz (UE 803) ; la 2<sup>ème</sup> année aux universités de la Sarre et de Spire (UE 903).

Les Universités de Lorraine, de la Sarre et de Spire délivreront conjointement le diplôme.

Vote pour la modification du Master EFA transfrontalier en Master EFA Communication et coopération internationale.

V. De La Cruz indique que le collégium a émis un avis favorable à cette convention.

## Le conseil d'UFR donne également un avis favorable.

# 12- Questions diverses

Concernant la question de C.Lacoste à propos de l'atelier d'art et l'état d'avancement de ce projet, V De La Cruz informe le conseil qu'il a été inclus dans les projets UFR du COMPp. Le projet présentait un plan d'investissement initial qui s'élevait à près de 20 000 € mais restent à définir le fonctionnement de ce dernier aussi bien d'un point de budgétaire que RH, sans oublier l'accompagnement d'un tuteur au niveau pédagogique désigné pour ce projet. A. Michel explique l'importance d'avoir un atelier de fabrication qui est nécessaire pour certains parcours. V. De La Cruz indique que des pistes de réflexion sont en cours avec des éventuels partenariat avec l'IUT de Metz.

Pas de questions diverses, la séance est levée à 12 h 05.